



## Demande de remboursement immédiat de la part d'acheteur

Par **hiro\_old**, le **25/11/2007** à **06:07**

Bonjour ,

Il y a peu j'ai mis en vente des objets sur le site " ebay " , les acheteurs m'ont bien payé , cet argent a servi à commander les objets chez un fournisseur chinois , mais il s'avère que ce pseudo fournisseur est un arnaqueur, donc je n'ai jamais reçu la marchandise n'ayant pas le moyen de les rembourser dans l'immédiat , que risquerai-je si ces acheteurs déposent une plainte contre moi .

Par **Jurigaby**, le **25/11/2007** à **12:40**

Bonjour.

Pénalement, vous ne risquez rien.

Civilement, vous pouvez être condamné à des dommages et intérêts dont le montant variera plus ou moins avec le temps que vous mettrez à les rembourser.